

Date de convocation : 25/09/2025

Date d'affichage de la convocation : 25/09/2025

Membres présents : 9

Mmes GAIRAUD Myriam – MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise - M.M. GABRIEL Cédric – HERNANDEZ Patrick – SOLER Michel -
Mme SALIC Lucie – M. M. ROMANO Jérôme - PETER Éric – FONS Vivien

Pouvoirs : 1

- Mme SALLES Agnès à Mme SALIC Lucie

La séance est ouverte à 18h37

Désignation du secrétaire de séance : M. ROMANO Jérôme

Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance du 08 Septembre 2025 : **PV approuvé à l'unanimité**

- **Assurance du personnel (garanties)**

La délibération sera prise lors du Conseil Municipal de novembre.

- **Parking médiathèque**

Les travaux d'aménagement du parking vont s'organiser, en régie, une fois les réfections de chaussées réalisées dans le reste du village.

- **Antenne téléphonique (zone blanche)**

Bouygues a obtenu le marché pour le déploiement d'une antenne sur la zone de la départementale (CLERMONT L'HERAULT – BEDARIEUX).

Une réunion doit être planifiée avec la DREAL entre novembre et décembre pour réaliser des essais et déterminer l'emplacement du matériel.

- **Finances**

Solde (à venir) des factures des entrepreneurs pour les travaux réalisés ou à réaliser en cette fin d'année (médiathèque, remplacement des Leds des éclairages publics, toiture et isolation du Bourniou et Presbytère, enfouissement des réseaux) pour permettre de demander l'encaissement des subventions restantes.

- **Travaux de débroussaillage**

Dans le cadre des OLD, les travaux de débroussaillages ont été réalisés sur les chemins communaux.

Des devis vont être demandés d'ici la fin d'année pour anticiper les travaux de 2026 (1 passage de sécurité en juin, débroussaillage grande largeur en octobre/novembre).

- **Proposition ONF et Pays sur les Obligations Légales de Débroussaillage - OLD**

Réception du rapport final de priorisation des voies communales (6 km), avec la définition des zones de débroussaillage large et entretien simple.

La validation du rapport par la Préfecture doit intervenir en décembre. La commune possédera un outil pour le suivi des OLD ainsi que pour la contractualisation des travaux.

- **Village d'Avenir**

Réception de la proposition du bureau d'étude pour la tranche 2 en lien avec l'aménagement et la valorisation du site de la mine de Pioch Farrus (Financé par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires - ANCT).

- **Vente coupe de bois de La Rouquette (ONF)**

La vente du bois sur pied (septembre) a été conclue avec un potentiel de 425 m3 de bois (abattage sélectif) et un tarif de 13.22€/m3.

L'exploitation va démarrer en cette fin d'année et ce jusqu'à fin 2026.

L'agent de l'ONF va se charger du suivi de la coupe ainsi que du métrage du bois.

- **Transfert compétence entretien éclairage public (Hérault Énergies)**

Le contrat de maintenance avec l'actuel prestataire prendra fin au 30 juin 2026, avec une demande de résiliation devant être envoyée au plus tard 2 mois avant échéance dudit contrat.

- **Remplacement des éclairages publics**

Hérault Énergies est actuellement en préparation de devis pour Les Crozes, le Mas Rouch ainsi que le remplacement du réverbère de la rue de l'Église.

POINTS COMMISSIONS

- **Travaux**

Réfection chaussée

L'entreprise prestataire va reboucher et re-goudronner le trou laissé sur le chemin de la Coumbo.

- **Enfouissement HTA**

Déroulement des travaux sur le chemin de Mougno (déroulage de câble pour la basse tension).

- **Pont de Boyne**

Mise en place de l'encorbellement sur le pont de Boyne.

- **Environnement/ patrimoine/ culture**

Concert de Noël

Le concert aura lieu le dimanche 7 décembre à la salle des fêtes.

Sentier des mines

Un prestataire a effectué une visite pour métrer et réaliser un devis pour la rénovation de la cheminée.

Balades du Clermontois

50 personnes (25 par randonnée) ont participé à la randonnée organisée le 28/09

Fouilles Pioch Farrus 4

La sécurisation des fouilles va être mise en place prochainement.

- **Communication**

Cabriérois

Le Cabriérois a été distribué le lundi 6 octobre sur la commune.

Communication

Les réseaux sociaux sont actifs sur la commune (site, page facebook).

- **Jeunesse**

Conseil d'école

Le 1^{er} conseil d'école aura lieu le jeudi 6 novembre.

➤ **CCAS**

Octobre rose et semaine bleue

L'installation de fanions et chaises, ainsi que l'affichage a été réalisé le mercredi 1er octobre.

Les 2 couleurs seront maintenues durant le mois complet.

QUESTIONS DIVERSES

- **Prè de Boyne**

Discussion sur la situation des maisons gérées par FDI habitat.

- **Passage impasse de l'église**

La mairie va engager un géomètre pour le bornage communal de la voie.

- **Oliviers communaux**

Les oliviers appartenant à la commune seront récoltés par la commune en vue de la production d'olives de bouche et d'huile.

DELIBERATIONS :

24-2025 : Transfert de la compétence Éclairage Public au Syndicat Hérault Énergies à compter du 01/01/2027 : 10 voix pour

Mme le Maire expose que HÉRAULT ÉNERGIES, Syndicat départemental d'énergies est un syndicat mixte ouvert régi par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ses statuts.

Il exerce des compétences optionnelles (article 3 de ses statuts) et propose des services liés à ces compétences (article 4 de ses statuts).

A ce titre, la Commune souhaite maintenant lui transférer la compétence « Éclairage public » telle que prévue à l'article 3.5 des statuts du Syndicat, **à compter du 01/01/2027**.

La compétence « Éclairage public » est une compétence à la carte qui concerne :

- la réalisation de travaux sur les installations permanentes d'éclairage de la voirie publique, de ses dépendances et des espaces publics ouverts. Ces travaux concernent en particulier les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, ainsi que toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et toutes les actions visant à la performance énergétique et organisant la collecte des certificats d'économies d'énergie ;
- la maintenance et l'exploitation de ces installations d'éclairage public, comprenant notamment l'achat d'électricité, l'entretien préventif et curatif.

L'exercice de la compétence par le Syndicat peut comprendre l'acquisition et/ou la gestion des dispositifs de raccordement de l'équipement communicant à l'installation d'éclairage public et des dispositifs ou équipements périphériques et terminaux ainsi que des logiciels nécessaires au fonctionnement de tous ces dispositifs ou équipements communicants.

Le transfert de la compétence « Éclairage public » n'entraîne pas le transfert du pouvoir de police du Maire en matière d'éclairage public (article L. 2212-2 du CGCT) : le Maire reste seul décisionnaire quant aux espaces à éclairer et aux horaires de ces éclairages.

Dans le cadre du transfert de la maîtrise d'ouvrage, les installations d'éclairage public, existantes au moment du transfert de compétence, restent la propriété de la collectivité membre.

Elles sont mises à disposition du Syndicat HÉRAULT ÉNERGIES pour lui permettre d'exercer la compétence. Les installations créées par le Syndicat, dans le cadre des travaux, sont inscrites en actif du Syndicat durant l'exercice de cette compétence et remises gratuitement à la collectivité membre à la fin de cet exercice.

La décision d'engager des travaux est de la responsabilité du Syndicat sous la condition d'une décision concordante de la commune comprenant un accord sur le financement de la contribution de celle-ci.

Dans le cadre du transfert de la maintenance et du fonctionnement des installations d'éclairage, la Commune peut également choisir d'opter pour une ou plusieurs des prestations optionnelles, détaillées aux conditions techniques, financières et administratives d'exercice de la compétence « Éclairage public », adoptées par le comité syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE, à compter du 01/01/2027, de transférer au Syndicat HÉRAULT ÉNERGIES la compétence « Éclairage public » portant sur la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public à compter de la délibération concordante de l'organe délibérant du Syndicat (article 5 des statuts du Syndicat).

MET la totalité des ouvrages d'éclairage public existant à la disposition du Syndicat HÉRAULT ÉNERGIES ;

DÉCIDE de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement des installations d'éclairage public par les prestations optionnelles suivantes :

☐ Éclairages spécifiques extérieurs listés ci-dessous :

o Éclairage du Stade municipal rue de l'Égalité

D'ACTER le transfert de la compétence ainsi que l'instauration du service qui seront constatés par la signature d'un état contradictoire du patrimoine.

DÉCIDE d'inscrire chaque année les cotisations et dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Mme le Maire pour régler les sommes dues à HÉRAULT ÉNERGIES.

Prochain CM : 3 novembre

Fin de la séance : 20 h 47

Le secrétaire de séance

ROMANO Jérôme

Le Maire

GAIRAUD Myriam